

# du 19 au 23 août 2024, une semaine de découvertes et de divertissements pour les 6 - 10 ans !

Sur un thème différent chaque jour, les enfants vont pouvoir découvrir des activités en lien avec la montagne, l'eau, la culture, la citoyenneté et les loisirs. Ce sera également l'occasion de rencontrer d'autres enfants et de se faire de nouveaux amis.

Mercredi 21 août Mardi 20 août Jeudi 22 août Lundi 19 août Vendredi 23 août LOISIRS EAU MONTAGNE **CULTURE** CITYONNETE départ et arrivée à la médiathèque de Sierentz Création de jeu Activité matin Visite du Animettes + Randonnée à (morpion en THEATRE Musée du sortie au parc « l'œil de la caillou) Création de jouet à Colmar Haas Sorcière » à marionnettes Thann. **Eau'lympiades** et de scénettes Rallye photo après-midi dans Sierentz

### INSCRIPTION

sur le site : http://sla-enfance.belamiportailfamille.fr

#### Mardi 18 juin 2024 à partir de 18h00

pour la Zone 1 : Communes des secteurs Pays de Sierentz et Portes du Sundgau (Brinckheim, Geispitzen, Helfrantzkirch, Kappelen, Koetzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Steinnbrunn-le-haut, Stetten, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zaessingue / Attenschwiller, Folgensbourg, Hagenthal-le-Bas, Knoeringue, Leymen, Liebenswiller, Michelbach-Le-Bas, Michelbach-le-Haut, Neuwiller, Ranspach-le-Bas, Ranspach-le-Haut, Wentzwiller.

#### Jeudi 20 juin 2024 à partir de 09h00

pour la Zone 2 : Communes membres de Saint-Louis Agglomération (communes de la zone 1 + Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hégenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Rosenau, Saint-Louis, Village-Neuf)

#### Vendredi 21 juin 2024 à partir de 9h00

pour la Zone 3 : Communes extérieures à Saint-Louis Agglomération

## HORAIRES ET LIEU D'ACCUEIL

A partir de 8h et jusqu'à 18h à la salle des fêtes de BRINCKHEIM. Sauf le lundi 19 aout : arrivée et départ à la médiathèque de Sierentz, 6 rue du moulin.

## TARIF DE LA SEMAINE

(selon le revenu fiscal)

RF<27 600 € 90 € 27 601<RF<36 000 €

RF>36 000 €

100 € 110 €

En l'absence de justificatif (avis d'imposition 2023 de la famille, le tarif maximal sera appliqué.

Les repas seront tirés du sac et fournis par les familles.

Une adhésion de 11€ sera à régler à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace si votre enfant n'est pas encore adhérent pour l'année scolaire 2023 - 2024.